

581858-2026 - Mise en concurrence

Suisse – Travaux de construction – NKM 5.3 – Lot « Criblage du ballast », Renouvellement de la voie ferrée 2029-2033, Contrat-cadre EG/ET, Suisse

OJ S 162/2026 24/08/2026

Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

Travaux

1. Acheteur

1.1. Acheteur

Nom officiel: Chemins de fer fédéraux suisses CFF, Infrastructure - Achat, Supply Chain et Production, Achat Construction Site de Berne

Adresse électronique: esmeralda.lanszki@sbb.ch

Activité de l'entité adjudicatrice: Services de chemin de fer

2. Procédure

2.1. Procédure

Titre: NKM 5.3 – Lot « Criblage du ballast », Renouvellement de la voie ferrée 2029-2033, Contrat-cadre EG/ET, Suisse

Description: Le présent appel d'offres porte sur des prestations d'entrepreneur général en Suisse alémanique, romande et italienne sous forme d'un contrat-cadre. La durée du contrat est de trois ans, avec une option de prolongation de deux ans supplémentaires. Marché spécifique pour le nettoyage du ballast (SR) des voies (hors aiguillages) à écartement normal. Le soumissionnaire doit être en mesure de réaliser les projets de renouvellement de la voie en tant qu'entrepreneur général (EG). En règle générale, l'attribution du mandat intervient à partir de la phase partielle SIA 51 (projet d'exécution). Dans certains cas, l'implication préalable de l'entreprise est nécessaire afin d'établir la planification des phases de construction pendant les phases partielles 31-33. Il n'existe aucune obligation d'achat pour CFF SA (aucune prétention quant à l'atteinte du montant du contrat d'ici à la fin de la durée contractuelle, option comprise). Contenu de ces lots : Type/genre : Lot spécial pour le criblage de ballast (SR) des voies (hors appareils de voie), à l'échelle de la Suisse. Réalisation en tant qu'entrepreneur général. Description : Lot SR spécialisé pour des projets ferroviaires (hors appareils de voie) à écartement normal, d'une longueur comprise entre environ 1 000 m et 9 000 m maximum. Aucun appareil de voie doit être modifié. Aucun ouvrage de génie civil majeur, tel que des soutènements d'accotements ou des systèmes de drainage, ne doit être réalisé. Particularités : La prestation de « criblage du ballast » dans des conditions d'espace restreint avec une largeur de passage < 320 cm ne doit pas nécessairement pouvoir être fournie (prestation facultative). Aucun remplacement du ballast ni aucune remise en état de la plateforme ferroviaire ne doivent être effectués. Les modifications des appareils de voie ne sont pas incluses et ne doivent pas être réalisées. Aucun travail principal de génie civil ne doit être réalisé (prestation facultative). Prestations facultatives : Le remplacement du ballast (SE) sur les voies ferrées peut être effectué par une entreprise sur une base volontaire à proposer également (pas d'UBS, pas d'aiguillages). Les travaux principaux de génie civil peuvent être proposés à titre facultatif. Volume/Quantité : Volume annuel d'environ 20 à 40 km de nettoyage de ballast. Quantité minimale d'achat garantie de 20 km/an. Le volume annuel

théorique maximal correspond au double de la quantité minimale d'achat, soit 40 km/an de nettoyage de ballast. Cette valeur est déterminante pour le rabais de quantité. Adjudications: Une seule adjudication.

Identifiant de la procédure: 8821f187-eefb-440a-a6a5-89d8ba3d1bf8

Type de procédure: Ouverte

La procédure est accélérée: non

2.1.1. Objet

Nature principale du marché: Travaux

Nomenclature principale (cpv): 45000000 Travaux de construction

2.1.2. Lieu d'exécution

Pays: Suisse

N'importe où dans le pays donné

Informations complémentaires: Prestations dans toute la Suisse.

2.1.4. Informations générales

Informations complémentaires: Autres exigences Les CFF ne doivent accepter que les offres provenant de Suisse / UE / AELE ou du Royaume-Uni. Les CG déterminantes, le code de conduite des CFF ainsi que les annexes contractuelles complémentaires peuvent être consultés en allemand, en français, en italien et en partie aussi en anglais sous le lien suivant : <https://company.sbb.ch/de/sbb-als-geschaftspartner/supply-chain-management/fuer-lieferanten/agb.html>. Ces documents servent uniquement d'aide à la traduction. Les documents spécifiques à l'appel d'offres, notamment le règlement de l'appel d'offres, les spécifications techniques et autres ainsi que le contrat, ne sont disponibles qu'en allemand. L'adjudication dépend de l'obtention de toutes les autorisations nécessaires à l'exécution des travaux ainsi que de la libération des crédits de CFF SA.

Base juridique:

Directive 2014/25/UE

2.1.6. Motifs d'exclusion

Sources des motifs d'exclusion: Document de marché

5. Lot

5.1. Lot: LOT-0000

Titre: NKM 5.3 – Lot « Criblage du ballast », Renouvellement de la voie ferrée 2029-2033, Contrat-cadre EG/ET, Suisse

Description: Le présent appel d'offres porte sur des prestations d'entrepreneur général en Suisse alémanique, romande et italienne sous forme d'un contrat-cadre. La durée du contrat est de trois ans, avec une option de prolongation de deux ans supplémentaires. Marché spécifique pour le nettoyage du ballast (SR) des voies (hors aiguillages) à écartement normal. Le soumissionnaire doit être en mesure de réaliser les projets de renouvellement de la voie en tant qu'entrepreneur général (EG). En règle générale, l'attribution du mandat intervient à partir de la phase partielle SIA 51 (projet d'exécution). Dans certains cas, l'implication préalable de l'entreprise est nécessaire afin d'établir la planification des phases de construction pendant les phases partielles 31-33. Il n'existe aucune obligation d'achat pour CFF SA (aucune prétention quant à l'atteinte du montant du contrat d'ici à la fin de la durée contractuelle, option comprise). Contenu de ces lots : Type/genre : Lot spécial pour le criblage de ballast (SR) des voies (hors appareils de voie), à l'échelle de la Suisse. Réalisation en tant qu'entrepreneur général. Description : Lot SR spécialisé pour des projets ferroviaires (hors appareils de voie) à

écartement normal, d'une longueur comprise entre environ 1 000 m et 9 000 m maximum. Aucun appareil de voie doit être modifié. Aucun ouvrage de génie civil majeur, tel que des soutènements d'accotements ou des systèmes de drainage, ne doit être réalisé. Particularités : La prestation de « criblage du ballast » dans des conditions d'espace restreint avec une largeur de passage < 320 cm ne doit pas nécessairement pouvoir être fournie (prestation facultative). Aucun remplacement du ballast ni aucune remise en état de la plateforme ferroviaire ne doivent être effectués. Les modifications des appareils de voie ne sont pas incluses et ne doivent pas être réalisées. Aucun travail principal de génie civil ne doit être réalisé (prestation facultative). Prestations facultatives : Le remplacement du ballast (SE) sur les voies ferrées peut être effectué par une entreprise sur une base volontaire à proposer également (pas d'UBS, pas d'aiguillages). Les travaux principaux de génie civil peuvent être proposés à titre facultatif. Volume/Quantité : Volume annuel d'environ 20 à 40 km de nettoyage de ballast. Quantité minimale d'achat garantie de 20 km/an. Le volume annuel théorique maximal correspond au double de la quantité minimale d'achat, soit 40 km/an de nettoyage de ballast. Cette valeur est déterminante pour le rabais de quantité. Adjudications: Une seule adjudication.

5.1.1. Objet

Nature principale du marché: Travaux

Nomenclature principale (cpv): 45000000 Travaux de construction

Options:

Description des options: - Option de quantité nette avec un montant maximal de commande (+30 %) de 21 millions de CHF hors TVA pour la période 2029 à 2031. - Option de prolongation du contrat de deux ans avec un montant maximal de commande de 30 millions de CHF hors TVA par an. Ces options sont activées par écrit par CFF SA.

5.1.2. Lieu d'exécution

Pays: Suisse

N'importe où dans le pays donné

Informations complémentaires: Prestations dans toute la Suisse.

5.1.3. Durée estimée

Date de début: 20/07/2027

Date de fin de durée: 30/06/2034

5.1.4. Reconduction

Nombre maximum de reconductions: 1

Autres informations sur le renouvellement: En raison du déroulement du projet.

5.1.6. Informations générales

Participation réservée:

La participation n'est pas réservée.

Les noms et les qualifications professionnelles du personnel chargé de l'exécution du marché doivent être mentionnés: Pas encore connues

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP): oui

5.1.9. Critères de sélection

Sources des critères de sélection: Document de marché

5.1.10. Critères d'attribution

Critère:

Type: Qualité

Description: Critères d'adjudication

Description de la méthode à utiliser si la pondération ne peut être exprimée par des critères:

Les critères d'adjudication sont définis dans les documents.

5.1.11. Documents de marché

L'accès à certains documents de marché est restreint

Des informations sur les documents restreints sont disponibles à l'adresse suivante:

[https://www.simap.ch/de/redirect?](https://www.simap.ch/de/redirect?context=eyJwYWdlIjoicHJvamVjdCIsInJvbGUiOm51bGwslm9yZ0lkIjpudWxsLlCJwcm9qZWNO5SWQ)

[context=eyJwYWdlIjoicHJvamVjdCIsInJvbGUiOm51bGwslm9yZ0lkIjpudWxsLlCJwcm9qZWNO5SWQ](https://www.simap.ch/de/redirect?context=eyJwYWdlIjoicHJvamVjdCIsInJvbGUiOm51bGwslm9yZ0lkIjpudWxsLlCJwcm9qZWNO5SWQ)

Canal de communication ad hoc:

Nom: Simap.ch

5.1.12. Conditions du marché public

Conditions de soumission:

Soumission par voie électronique: Non autorisée

Raisons pour lesquelles la soumission par voie électronique n'est pas possible: Outils, dispositifs ou formats de fichiers généralement indisponibles

Description: 1.1 Conditions L'offre doit être soumise à l'aide des formulaires (parties C et F du dossier d'appel d'offres). Les documents supplémentaires à fournir sont décrits dans la partie F1 « Offre » du présent dossier d'appel d'offres. Les documents supplémentaires à fournir sont décrits dans le formulaire F1 « Offre technique » du présent dossier d'appel d'offres ainsi que dans le

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation/candidatures peuvent être présentées: français, italien, allemand

Catalogue électronique: Non autorisée

Variantes: Autorisée

Les soumissionnaires peuvent présenter plusieurs offres: Non autorisée

Date limite de réception des offres: 19/02/2027 23:59:00 (UTC+01:00) Heure de l'Europe centrale, heure d'été de l'Europe occidentale

Durée de validité des offres: 365 Jours

Conditions du marché:

Le contrat doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés: Pas encore connu

Conditions relatives à l'exécution du contrat: Plus d'informations dans la publication officielle sur simap.ch

Facturation électronique: Requise

La commande en ligne sera utilisée: non

Le paiement électronique sera utilisé: oui

Arrangement financier: Plus d'informations dans la publication officielle sur simap.ch

5.1.15. Techniques

Accord-cadre:

Pas d'accord-cadre

Informations sur le système d'acquisition dynamique:

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16. Informations complémentaires, médiation et recours

Organisation chargée des procédures de recours: Tribunal administratif fédéral

Description des délais d'introduction des procédures de recours: Voies de droit Conformément à l'art. 56, al. 1, de la loi fédérale sur les marchés publics (LMP), la présente décision peut être

attaquée, dans un délai de 20 jours à compter de sa notification, auprès du Tribunal administratif fédéral, case postale, 9023 Saint- Gall. Présenté en deux exemplaires, le mémoire de recours doit indiquer les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature de la partie recourante ou de son représentant ; y seront jointes une copie de la présente décision et les pièces invoquées comme moyens de preuve, lorsqu'elles sont disponibles. Conformément à l'art. 56, al. 2, LMP, les dispositions de la Loi fédérale sur la procédure administrative (PA) relatives à la suspension des délais ne s'appliquent pas. Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché: Chemins de fer fédéraux suisses CFF, Infrastructure - Achat, Supply Chain et Production, Achat Construction Site de Berne

8. Organisations

8.1. ORG-0001

Nom officiel: Chemins de fer fédéraux suisses CFF, Infrastructure - Achat, Supply Chain et Production, Achat Construction Site de Berne

Numéro d'enregistrement: 436d7dee-b5e4-474c-92a9-f288cd11afbb

Adresse postale: Bahnhofstrasse 12

Ville: Olten

Code postal: 4600

Subdivision pays (NUTS): Solothurn (CH023)

Pays: Suisse

Adresse électronique: esmeralda.lanszki@sbb.ch

Téléphone: +41000000000

Rôles de cette organisation:

Acheteur

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché

8.1. ORG-0002

Nom officiel: Tribunal administratif fédéral

Numéro d'enregistrement: BVGER

Adresse postale: Postfach

Ville: St. Gallen

Code postal: 9023

Subdivision pays (NUTS): St. Gallen (CH055)

Pays: Suisse

Adresse électronique: info@bvger.admin.ch

Téléphone: +41584652626

Adresse internet: <https://www.bvger.ch>

Rôles de cette organisation:

Organisation chargée des procédures de recours

8.1. ORG-0003

Nom officiel: Simap.ch

Numéro d'enregistrement: CH001

Adresse postale: Holzikofenweg 36

Ville: Bern

Code postal: 3003

Subdivision pays (NUTS): Bern / Berne (CH021)

Pays: Suisse
Adresse électronique: support@simap.ch
Téléphone: +41584646388
Adresse internet: <https://www.simap.ch>
Rôles de cette organisation:
TED eSender

Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis: e27f1247-c4ac-4557-b81f-9b796bc89039 - 01
Type de formulaire: Mise en concurrence
Type d'avis: Avis de marché ou de concession – régime ordinaire
Sous-type d'avis: 17
Date d'envoi de l'avis: 21/08/2026 02:25:51 (UTC+02:00) Heure de l'Europe orientale, heure d'été de l'Europe centrale
Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible: allemand, français
Numéro de publication de l'avis: 581858-2026
Numéro de publication au JO S: 162/2026
Date de publication: 24/08/2026